

REGLEMENT ANNIVERSAIRE LE PETIT CASINO/CASINO SHOP DU 2 AU 13 OCTOBRE 2024

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – CS50306 – 42008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise du 2 au 13 octobre 2024 23h30, un jeu sur le site internet www.petitcasino.fr heures françaises de connexion faisant foi.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu avec obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par semaine. La présence d'une double participation annule la participation.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée du jeu :

Grand tirage au sort :

- 10 Chèques-voyages d'une valeur unitaire de 2000€ dans l'agence A Propos Travel pour toutes prestations touristiques (packages Séjours / Croisières / Week-ends d'exception / Parcs d'attraction). Le voyage est à réserver avant le 31/03/2025 pour un départ avant le 31/12/2025. Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates. Le chèque voyage est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux, sa valeur n'est pas convertible en numéraire.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu :

- Du mercredi 2 au dimanche 13 octobre 2024 : rendez-vous dans les magasins LE PETIT CASINO et CASINO SHOP participants.
- Dès 10€ d'achat, le client reçoit un code de participation au jeu, lors de son passage en caisse.
- Le client se rend sur le site petitcasino.fr pour accéder au jeu du 2 au 13 octobre 2024 23h30 (heures françaises de connexion faisant foi). Il doit saisir le code inscrit sur son ticket, dans le champ prévu à cet effet, sur la page du jeu.
- L'internaute doit renseigner et valider le formulaire de participation en inscrivant : son nom, prénom, adresse email, date de naissance, adresse, code postal, ville et magasin émetteur du code (les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *). Le code donne ensuite accès au jeu.
- L'internaute doit réaliser le meilleur score en reconstituant les paires en un minimum de clics. Plus le score est élevé, plus les chances d'être tiré au sort sont grandes.

Toute information personnelle obligatoire pour recevoir le lot, communiquée par le gagnant lors de la prise de contact et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit gagnant.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du participant/gagnant ou sur son droit de participer au jeu, la société organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluider ce doute. A défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les autres participants.

Les participants et les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Article 5.1 Désignation des gagnants

Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 25/10/24 parmi l'ensemble des participations valides.

- 10 gagnants seront désignés par tirage au sort pour remporter 1 Chèque-voyage d'une valeur unitaire de 2000€ dans l'agence A Propos Travel pour toutes prestations touristiques (packages Séjours / Croisières / Week-ends d'exception / Parcs d'attraction). Le package est à réserver avant le 31/03/2025 et utilisable jusqu'au 31/12/2025. Le package est soumis à disponibilité et sous réserve de suppléments sur certaines dates. Le package est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux, sa valeur n'est pas convertible en numéraire.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse)

Article 5.2 Remise des lots

Les gagnants seront informés par courrier sous un délai maximum de 2 mois à compter du tirage au sort. Ils seront invités à retirer leur lot dans le magasin renseigné dans le formulaire d'inscription.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du jeu.

Toute dotation non réclamée au plus tard le 28/02/2025 sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet petitcasino.fr.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération. Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site petitcasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 13 octobre 2024, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante : Distribution Casino France – ANNIVERSAIRE LE PETIT CASINO/CASINO SHOP – Casino Proximités Service Communication - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9

Aucun frais de participation ne sera remboursé.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont destinées à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu. Elles ne sont pas conservées au-delà de 1 an après la clôture des opérations de jeu, excepté, le cas échéant, pour satisfaire aux exigences légales ou réglementaires applicables, ou bien pour la défense des intérêts de la société organisatrice.

Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse suivante : Distribution Casino France, Direction Marketing, ANNIVERSAIRE LE PETIT CASINO/CASINO SHOP, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à informatique-et-libertes@groupe-casino.fr. Pour en savoir plus, consultez notre politique de protection des données accessible à l'adresse : <https://www.petitcasino.fr/politique-de-protection-de-vos-donnees-personnelles/>

MAGASINS PARTICIPANTS